

*Budget—M. Clark*

**M. Chrétien:** Non, j'aimerais répliquer. Que le député se hasarde à porter une accusation s'il en est capable.

● (1722)

**M. Clark:** Ce qui prouve bien le désarroi et la déconfiture du parti d'en face, c'est que chaque fois qu'une question surgit il nous demande de porter une accusation. Eh bien, j'accuse une fois de plus le gouvernement canadien d'avoir placé le sous-ministre des Finances dans une position très désagréable. C'est ce dont je l'accuse, et c'est lui, le gouvernement canadien, que j'accuse. Il est coupable de vouloir à tout prix contrôler un très grand nombre d'activités qui fonctionneraient mieux si elles avaient les mains libres.

**Des voix:** Bravo!

**M. Clark:** Certains autres partis à la Chambre ne sont naturellement pas d'accord avec notre objectif de restreindre les dépenses publiques en tenant le gouvernement à l'écart de domaines où il ne devrait pas intervenir. Mais ces partis s'y opposent pour différentes raisons.

**M. Chrétien:** Sauve-qui-peut!

**M. Clark:** Si le ministre des Finances n'a pas pu réussir comme vendeur de souliers, il fera certes une brillante carrière comme humoriste.

**Des voix:** Bravo!

**M. Clark:** Les objections à notre thèse sont de deux sortes. D'abord, le gouvernement canadien, le parti libéral, qui parle si fort de son siège est, malheureusement pour lui et à sa grande honte, jugé davantage par ses actes que par ses paroles, comme vient de le démontrer si irréfutablement la dernière série d'élections partielles. Or, on sait qu'il veut garder la main mise sur plus de 300 sociétés de la Couronne.

**Une voix:** Trois cent quatre-vingt-cinq.

**M. Clark:** Il y a 385 sociétés de la Couronne qu'il tient à contrôler. J'ai trouvé très intéressant d'entendre le ministre des Transports affirmer l'autre jour qu'en abandonnant la réglementation des lignes aériennes, les États-Unis avaient réussi à faire baisser les tarifs et à augmenter le nombre des voyageurs mais le ministre a prétendu que cela ne marcherait pas ici. Il a dit qu'il fallait considérer l'intérêt public, ce qui revient à dire qu'il ne veut pas se départir de son contrôle. C'est vraiment la conviction la plus ancrée du gouvernement d'en face.

C'est un gouvernement qui tient à tout dominer et ce n'est pas pour des raisons idéologiques. Les raisons idéologiques se trouvent à ma gauche. Lui, c'est parce qu'il veut tout diriger, même s'il le fait très mal.

Le Nouveau parti démocratique s'intéresse aux entreprises d'État. Telle est son idéologie qui s'est très peu modifiée depuis le Manifeste de Regina. C'est néanmoins une raison très légitime. Il vaut certainement mieux concevoir le gouvernement en se basant sur une philosophie que faire comme le parti libéral qui tente de tout contrôler et d'avoir la mainmise sur tout.

En ce qui concerne le NPD, j'ai eu l'occasion d'examiner l'amendement qui a été introduit.

[M. Clark.]

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Le sous-amendement.

**M. Clark:** Tout comme il a lu le Manifeste de Regina, il ne fait aucun doute que le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) a aussi consulté le Règlement parlementaire. L'amendement en question a pour objectif d'éliminer l'objection que notre parti oppose à la continue prise en charge, par le gouvernement du Canada, des entreprises qui sont mieux gérées par le secteur privé. Voilà dans quelle mesure ce sous-amendement supprime notre amendement.

Pour le reste, il n'ajoute rien à notre motion puisqu'on y parle de création d'emplois au Canada. Notre motion précise bien que notre parti estime nécessaire un budget stimulant. Il ne fait aucun doute que le genre de programme de relance que mes collègues et moi prônons depuis un certain temps—et dont de nombreux éléments ont été adoptés par le gouvernement—créerait les emplois que réclame explicitement le NPD dans sa motion.

Permettez-moi d'aborder brièvement la question des sociétés de la Couronne. Dans un pays comme le nôtre, un pays jeune, étendu, en expansion, un pays qui doit attirer le capital et donner sa pleine mesure afin d'accroître sa capacité d'investissement et réaliser ses rêves, il est bien certain que l'État devra intervenir de temps à autre. Mais il faut, en règle générale, qu'il intervienne en dernier recours, en cas de nécessité et non pas tout simplement parce qu'il le désire. Cette distinction est apparue très clairement chez ceux qui m'ont précédé à la tête de ce parti. En effet, ils ont créé certaines des corporations et des sociétés de la Couronne les plus puissantes du pays, comme la Société Radio-Canada et la Commission canadienne du blé. C'est une tradition essentielle dans ce pays.

Assurément, l'État doit être prêt à intervenir en dernier recours, lorsque le secteur privé se montre inefficace. Cependant, ces sociétés et organismes de la Couronne créés à un moment donné, dans un but défini, ne devraient pas échapper à notre surveillance. Il faudrait veiller à ce qu'ils accomplissent ce pourquoi ils ont été créés.

Il faudrait même vérifier si la raison pour laquelle ils ont été créés est encore valable. Telle est l'attitude que nous entendons adopter à l'égard d'un certain nombre d'activités gouvernementales. Nous agirions directement dans certains cas, par exemple à l'endroit de Petro-Canada pour qui nos sentiments sont bien connus. Grâce à une loi du Parlement, nous permettrions à ce dernier d'examiner si les différentes sociétés et organismes de la Couronne ont toujours leur raison d'être en vue d'améliorer ceux qui sont toujours utiles et de nous défaire de ceux qui ne méritent plus d'être maintenus à même les fonds publics.

Je peux citer quelques exemples d'organismes dont un comité pourrait étudier l'utilité, se pencher sur la nécessité de maintenir telle propriété du gouvernement du Canada, comme les Arsenaux canadiens, la Société de disposition des biens de la Couronne et la Société de construction de défense. Ont-elles toujours leur raison d'être? Ne devrions-nous pas nous poser cette question au lieu de nous opposer par réflexe à toute remise en cause de leur activité?